

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2011

Présents : Messieurs Jean Venot, Michel Grandjanny, Robert Nuzillat, Frédéric Mathy, Pierre d'Heilly, Laurent Mazille, Dominique Arnoux, Mesdames Aude Bourgeon, Sophie Lorton, Marie Hélène Porot, Marie Hélène Postal, et Mademoiselle Paule Redheuil

Excusées : Mesdames Joëlle Muller, Mademoiselle Sabine Prévotat,

➤ **Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2011**

➤ **Bistro-Resto-Cabaret L'accroche Cœur**

Le maire expose au Conseil Municipal qu'après la décision du Conseil du 9 novembre les porteurs du projet ne baissent pas les bras.

Dans le cadre d'une phase pilote de l'Accroche Cœur qui servira à étoffer leur étude de marché, Lionel et Christophe ont décidé de créer un collectif d'implication. Une façon de donner un second souffle à leur projet, de l'aborder différemment, d'un angle participatif. Il s'agit de faire l'expérience grandeur nature de l'Accroche Cœur.

Le collectif serait une structure associative parallèle à l'entreprise de porteurs de projet qui n'est pas encore créée mais est en devenir.

Une première réunion s'est tenue le 29 novembre avec une quarantaine de participants. Le collectif devrait être créé le 12/12/2011

Pour tester en grandeur nature leur projet trois soirées sont programmées à la salle des fêtes les 17-18 et 19 mai 2012.

Les porteurs de projet travaillent actuellement à une façon de faire vivre l'Accroche Cœur : en utilisant une structure de nature nomade un bal monté. Celui-ci pourrait trouver un espace sur la commune de Moroges et y rester implanté de manière fixe.

Après réflexion le Conseil municipal est d'accord pour mettre à disposition du collectif la salle des fêtes aux mêmes conditions que les autres associations du village. Si l'entreprise se créait comme c'est l'intention des porteurs de projet avec le bal monté la commune leur proposerait du terrain en zone artisanale.

➤ **Divers**

Paule Redeuilh informe le Conseil Municipal que deux voitures ont brûlé sur le parking de la salle des fêtes le mardi 15 novembre vers 5h30, une troisième a été endommagée. Pour les gendarmes la voiture qui a pris feu et qui n'avait pas servi de puis 48 heures ne peut s'être enflammée d'elle-même. Le maire n'a eu aucune information depuis.

Séance levée à 20h45

**Prochain conseil municipal
Mercredi 4 janvier 18h45**